

Taxe professionnelle (niveau 2)

Techniques d'optimisation

OBJECTIFS

- Identifier les principaux leviers permettant de réduire le poids de l'imposition.
- Vérifier la cohérence entre les déclarations souscrites et l'avis d'imposition.
- Maîtriser les différents aspects de la réforme de la taxe professionnelle : dégrèvements, réductions de bases et exonérations.
- Gérer un contentieux lié à la taxe professionnelle.

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Au fur et à mesure de la formation, les participants sont amenés, à travers des exemples et des exercices pratiques, à gérer les difficultés particulières rencontrées dans la gestion de la TP : détermination de l'assiette, calcul de la TP, vérification de l'avis d'imposition.

Les participants sont invités à se munir d'une calculatrice.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base en taxe professionnelle ou avoir suivi le cursus " Taxe professionnelle (niveau 1) " (code 3059).


PUBLIC CONCERNÉ

- Avocats, fiscalistes et juristes
- Responsables comptables, administratifs et financiers
- Experts-comptables et commissaires aux comptes
- Toute personne impliquée dans la gestion de la TP

ANIMATEUR

Betty TOULEMONT
Avocat Associé
PDGB Société d'Avocats

2 jours - 14 heures	Paris
code 3010	17-18 mars / 26-27 mai / 25-26 août /
tarif HT : 1 315 €	17-18 novembre 2010
atelier inclus : 1 890 €	Lyon
repas compris	28-29 avril / 19-20 octobre 2010
	Marseille
	1 ^{er} -2 juin / 1 ^{er} -2 décembre 2010

 Ce cursus en intra ? Contactez-nous au 01 44 09 21 98

PROGRAMME

Assiette de la taxe professionnelle : optimiser la déclaration des bases imposables

- **Déterminer le champ d'application**
Les personnes et les activités imposables
Le fait générateur
La période de référence
Exercice d'application : détermination du moment idéal de l'ouverture ou de la fermeture d'un établissement en raison des règles d'annualité de la TP
- **Cerner les éléments de détermination des bases d'imposition à la taxe professionnelle**
Auditer la base foncière retenue par l'administration fiscale
Maîtriser les bases d'imposition des biens non passibles d'une taxe foncière, les règles anti-abus instaurées par le législateur, les cas d'application d'une valeur locative minimum
Exercice d'application : identification des bases d'imposition, calcul de la taxe professionnelle et lecture des avis d'imposition
- **Gérer les modifications juridiques de l'entreprise et leur impact sur les bases d'imposition à la taxe professionnelle**
Création et cessation d'activité, changement d'exploitant, ouverture et fermeture d'établissements, fusions, apports partiels d'actif
Maîtriser ses obligations déclaratives et les bases d'imposition à retenir
- **Réduire la base d'imposition et exploiter au mieux les mesures d'allègement**
Mettre en œuvre les exonérations prévues dans le cadre de l'aménagement du territoire
Déterminer le dégrèvement à obtenir au titre du plafonnement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée
Évaluer le dégrèvement pour investissements nouveaux
Identifier les différentes réductions de l'imposition pouvant être mises en œuvre par le contribuable
Exercice d'application : préparation de demandes de dégrèvement
- **Remplir correctement ses obligations déclaratives**

Procéder à l'audit, au contrôle et au suivi de la taxe professionnelle

- **Contrôler et vérifier les avis d'imposition**
Mettre en place une procédure de contrôle systématique
Cerner et résoudre les cas de divergences entre le traitement comptable et le traitement fiscal
- **Gérer le contentieux de la taxe professionnelle**
Maîtriser les délais de reprise de l'administration et le délai de réclamation contentieuse
Apprécier les différentes pénalités applicables
Mettre en œuvre le contentieux de la taxe professionnelle
Gérer le paiement de la taxe contestée



Formation préalable
" Taxe professionnelle (niveau 1) ", code 3059 page 450
Tarif couplé HT des 2 formations : 1 890 € au lieu de 2 110 €



Atelier pratique

Contrôler ses acquis en matière de taxe professionnelle

La taxe professionnelle a fait l'objet de près de 70 réformes depuis sa création. Impôt en constante évolution, il convient de régulièrement mettre à jour ses connaissances afin de pouvoir contrôler les pratiques et mettre en œuvre les mécanismes actuels de cet impôt.

- Tester sa capacité à mettre en pratique l'ensemble des connaissances acquises en matière de taxe professionnelle.
- Auditer la taxe professionnelle de son entreprise.
- Gérer un contentieux lié à la taxe professionnelle.

Paris : 19 mars / 28 mai / 27 août / 19 novembre 2010
Lyon : 30 avril / 21 octobre 2010
Marseille : 3 juin / 3 décembre 2010

1 jour - 7 heures - 795 € HT